

Règlement intérieur Lieu d'Accueil Enfant Parent « Jardin Kiroule »

- 1- C'est un lieu de rencontre entre parents, enfants (0/6 ans) et professionnelles.
- 2- Ce lieu d'accueil est ouvert en priorité à toutes les familles de la Communauté de commune des Isles du Doubs et de la commune de Montenois.
- 3- C'est un lieu itinérant sur les communes de l'Isle-sur-le-Doubs, Montenois, Onans, Arcey, qui permet aux familles de choisir le LAEP quelque soit leur commune de résidence.
- 4- Gratuit
- 5- Sans inscription préalable **sauf pour les assistantes maternelles qui doivent s'inscrire auprès du CMS de Bethoncourt.au 03.81.96.62.14** (Quatre assistantes maximum par séance, et deux séances maximum par mois pour la même assistante maternelle)
- 6- Dans l'anonymat, (seul le prénom, la date de naissance peuvent être demandés ainsi que le lien de parenté avec l'adulte accompagnant).
- 7- Dans la confidentialité : les accueillants garantissent aux participants que tout ce qui sera dit lors des séances ne pourra être divulgué hormis dans le cadre de la protection de l'enfance après échanges avec les familles concernées.
- 8- C'est un lieu d'écoute et d'échange pour aborder toutes les questions qui intéressent les parents.
- 9- Il est demandé aux participants de veiller à la discrétion et au respect mutuel dans l'intérêt de tous.
- 10- C'est un espace de jeux pour les enfants accompagnés de leurs parents leur permettant de vivre des moments privilégiés et d'enrichir leurs relations.
- 11- Ce n'est pas un atelier de psychomotricité, ni un atelier créatif dirigé. Les parents et leur enfant sont acteurs et s'approprient ce qui est mis à leur disposition.

Modalités de fonctionnement :

- Une fois par semaine le mardi hors période d'été et vacances de Noël. (selon planning)
- Horaires : 9h00-11h15. Les familles peuvent arriver et partir aux horaires qui leur conviennent dans le créneau proposé.
- Les familles peuvent fréquenter le lieu de leur choix sur les quatre communes.
- Les accueillantes sont obligatoirement deux professionnelles.

- A son arrivée, à la première séance le parent donne les informations à l'accueillante (prénom et date de naissance) qui seront affichés. Ces derniers éléments ainsi que le lien de parenté avec l'enfant et la commune d'origine sont demandés à titre informatif pour une fonction observatoire ou statistique.
- Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux familles et aux accueillants de se déchausser notamment sur les tapis. Les parents qui le souhaitent peuvent apporter des chaussons.
- Du matériel est mis à disposition. Il est utilisé librement par les participants, à qui il est demandé de le respecter, afin qu'il serve au plus grand nombre.
- Une collation sera proposée aux enfants dans la matinée.
- A la fin de la matinée, les familles sont invitées à participer au rangement de l'espace d'accueil.

Droits et devoirs de chacun :

- Les enfants sont sous la responsabilité du parent ou de l'adulte l'accompagnant pendant la durée de la séance.
- La capacité d'accueil des salles est limitée et variable, en fonction des équipements mis à disposition par les communes. Dans le souci d'assurer la qualité et sécurité, les accueillantes peuvent se trouver dans l'obligation de différer la participation des familles.
- Si votre enfant est malade, il est préférable pour lui qu'il reste se reposer, il récupérera ainsi plus facilement.
- Les parents sont autorisés à prendre des photos de leur enfant (pour les autres enfants l'accord des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire).